

L'ECHO

des Ballons



Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges

L'Édito

Un éditorial reflète une position ou un point de vue sur un thème d'actualité, il constitue un espace de liberté. Il peut mettre en valeur une position, ce qui m'amène à ces réflexions.

En ce début d'année, les collectivités locales préparent leur budget, définissant les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement, il en est de même pour notre communauté de communes. L'importance du budget d'une communauté de communes dépend des compétences souhaitées par les élus. S'agissant de notre Com Com, les compétences prises et connues par la population sont : le service des déchets et les piscines. Cela a permis de supprimer deux syndicats intercommunaux. Les autres compétences se composent de l'aménagement du territoire où nous avons en chantier une extension de l'étude plan paysage pour les Communes du Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt et Rupt et un projet de territoire de développement durable.

Parmi les autres compétences le développement économique est une problématique importante pour notre vallée. L'Europe, La France sont confrontées depuis plusieurs décennies à un problème d'emplois ; notre vallée n'échappe pas malheureusement pas à ce phénomène. Les élus ont récemment pris des décisions avec le rachat de deux sites industriels ; une partie des bâtiments Curien au Thillot et Kolher à Ferdrupt. Cette décision démontre l'intérêt de vos élus communautaires et leur volonté pour le développement de notre territoire et permettra de proposer des locaux à des entrepreneurs.

La volonté d'un dirigeant de l'entreprise Kolher de recréer une activité textile a été facilitée par la décision de la Com Com. C'est un premier pas, mais nous devons aller plus loin, en conservant le tissu industriel et artisanal implanté dans notre secteur mais aussi en allant chercher de l'activité, c'est un travail de professionnel et je crois que nous devons nous doter d'une personne ressources.

S'agissant du rachat des bâtiments Curien dont une partie est affectée à la future caserne des pompiers, la deuxième partie va être rachetée par la communauté de communes. Des divergences sont apparues sur le prix à régler au Conseil Général. Il est, je crois, nécessaire, de préciser que ce coût de rachat de 313 157.90 € se fait sur deux années. Les domaines ont estimé ce bâtiment à 280 000.00 € ; la différence entre le prix demandé et l'estimation des domaines est constitué d'un pont roulant et le renforcement de la charpente supportant ce pont. Il y a lieu également de mentionner une subvention de l'état de 93 947.35 € à déduire du prix d'achat.

En cette période de difficultés, de restrictions budgétaires, vos élus devront être inventifs. Un moyen de trouver des marges de manœuvre et d'être plus efficace va se trouver dans la capacité de se regrouper pour :

- Des achats en communs (bien qu'un dispositif existe avec l'association des maires)
- Des appels d'offres
- Des mises en commun de moyens.

Toutes ces possibilités doivent pouvoir se faire à fiscalité constante, c'est-à-dire que s'il y a transfert de compétences, la fiscalité doit, elle aussi être transférée.

Bonne lecture.



*Le 1^{er} Vice-Président,
En charge des finances,
Jean-François VIRY*

Les Principales Décisions :

Cet article reprend succinctement les principales décisions du conseil communautaire. L'intégralité de ces dernières est disponible aux locaux de la Communauté de Communes ou sur le site internet de la collectivité : www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr

24 juin 2014 - Réunion du Conseil Communautaire

■ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales/ répartition 2014 :

Le conseil communautaire, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DECIDE** d'appliquer pour cette année 2014, LA REPARTITION LIBRE entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

	FPIC
Part CCBHV	81 721 €
Part Communes membres	209 036 €
TOTAL	290 757 €

■ Tarifs piscine 2014/2015 :

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à la majorité ; 02 CONTRE, 23 POUR ; FIXE**, à compter du 1^{er} juillet 2014, les tarifs piscines 2014/2015 (consultables à nos services et sur notre site internet).

■ Facturation dépôts sauvages - modification annexe financière - règlement de collecte :

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DECIDE** d'ajouter un article 5.2.3 au règlement de collecte, rédigé comme suit :

« Lorsque l'auteur d'un dépôt sauvage de déchets peut être identifié, la communauté de communes lui facture les frais d'enlèvement et d'élimination des déchets selon les modalités suivantes » :

- Coût du travail de l'agent selon le tarif en vigueur (23 € de l'heure en 2014),
- Coût horaire du véhicule utilisé pour le ramassage selon tarif en vigueur,
- Traitement du déchet selon tarif ordures ménagères résiduelles en vigueur (3.29 cts d'euros par litre, en 2014).

Cette facturation liée au coût de gestion des déchets ne fait pas obstacle et ne se substitue pas à d'éventuelles poursuites qui pourraient être engagées par ailleurs.»

■ Cofinancement et tarifs de revente des composteurs :

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DECIDE** de cofinancer ces équipements à hauteur de :

- 28.08 € pour le composteur de 565 litres accompagné

du seau et de la tige d'aération.

FIXE les prix de revente de ces équipements à :

- 25.00 € pour le composteur de 565 litres accompagné du seau et de la tige d'aération.

■ Fourniture de bac : mise en place d'une caution :

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DECIDE** d'ajouter un article 3.2.2 au règlement de collecte, rédigé comme suit :

« A compter du 1^{er} juillet 2014, le bac de collecte des déchets ménagers est mis à disposition par la communauté de communes en échange d'une caution dont le montant est fixé chaque année. Cette caution sera encaissée au moment de la distribution du bac. Elle sera restituée dans le mois qui suit la restitution du bac. Le montant de la caution est fixé à 30 € ».

■ Subvention associations caritatives :

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DECIDE** d'attribuer une subvention complémentaire, pour l'année 2014, aux restaurants du cœur (Ramonchamp) de 1 995.49 €.

■ PLU Commune de Saint Maurice sur Moselle :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ; EMET** un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil Municipal de Saint Maurice sur Moselle ;

■ Constitution d'une commission d'appels d'offres :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DECIDE** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

Titulaires	Suppléants
M Jean François VIRY	M Etienne COLIN
M Alain VINEL	M Thierry RIGOLLET
M Claude BABEL	M Eric COLLE
M François CUNAT	M Jean Marc TISSERANT
M Michel MOUROT	Mme Sylvie HERVE

16 septembre 2014 - Réunion du Conseil Communautaire

■ Demande de subvention : étude plan de paysage :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ; DÉCIDE** de solliciter du Conseil Général des Vosges, le Conseil Régional de Lorraine, la Préfecture des



Vosges et l'Union Européenne pour l'octroi de subventions ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

▪ **Développement économique : K Industrie :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; DONNE** toute latitude à Monsieur le Président pour aboutir dans les démarches qui permettraient la ré-industrialisation du site K INDUSTRIE.

▪ **Convention collective CCBHV / ESAT BELVAL :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la collecte des radiographies médicales en déchèterie.

▪ **Convention DDFIP / CCBHV - règlement de la facture déchets par application TIPI :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Direction Générale des Finances Publiques, la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI.

▪ **Programme « Habiter Mieux » :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; DECIDE** de mettre en place le programme habiter mieux à compter du 1^{er} janvier 2015 ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dès le début 2015, le Contrat Local d'Engagement du programme « Habiter Mieux » avec l'ANAH.

▪ **Activités aquabike / natation artistique :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; FIXE** les tarifs 2014, comme suit :

- Aquabike seul : séance de 30 minutes au tarif unitaire de 5 €,
- Aquabike multisport (palmes aquagym) d'une durée de 60 minutes au tarif unitaire de 8 €.
- Natation artistique (adultes / enfants) : saison de septembre à juin, 68 €.

▪ **Construction de la déchèterie de Rupt. Avenant n°1 - lot n°3 éclairage - entreprise FMT Réseau :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; APPROUVE** l'avenant pour un montant de 2 768.42 € HT.

▪ **Construction de la déchèterie de Rupt. Avenant n°1 - lot n°7 Charpentes couvertures Entreprise Galmiche :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; APPROUVE** l'avenant pour un montant de 1 400 € HT.

▪ **Demande de subvention véhicule de collecte :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **la Majorité ; 25 POUR, 01 CONTRE ; DECIDE** de solliciter le Conseil Général des Vosges pour l'octroi de subvention.

▪ **Demande de subvention points d'apports volontaires :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; DECIDE** de solliciter le Conseil Général des Vosges pour l'octroi de subvention.

▪ **Demande de subvention pour l'aménagement et les travaux de mise en accessibilité de la piscine du Thillot :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité ; DECIDE** de solliciter le Conseil Général des Vosges et la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'octroi de subventions.

▪ **Convention CAE - poste comptabilité/ recouvrement :**

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le conseil communautaire **DECIDE** de créer un poste de chargé de recouvrement dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 du service déchets.

▪ **Tarifs 2015 services techniques :**

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le conseil communautaire ; **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs des services techniques (consultables à nos services).

▪ **Tarifs 2015 redevance incitative :**

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le conseil communautaire ; **RECONDUIT** à l'identique pour début 2015, les tarifs 2014 :

Catégories	Tarifs 2015 Abonnements annuels
Communes	0,11 € par habitant
Gites < 5 personnes	45,94 €
Gites 6 à 14 personnes	91,87 €
Gites 15 personnes et +	183,74 €
Campings	5,47 € par emplacement
Centre vacances	3,28 € par lit
Chambres d'hôtes	10,94 € par chambre
Entreprises	
Contenants de 2000 litres et +	1 102,45 €
Contenants de 800 à 2000 litres	551,22 €
Contenants de 121 à 800 litres	275,61 €
Contenants de 60 à 120 litres	137,81 €



Catégories	Tarifs 2015 Abonnements annuels
Contenants de 60 litres	91,87 €
Sacs ou rien	91,87 €
Tarifs 2015 part variable	
Prix au litre Ordures Ménagères Résiduelles	0,0329 €
Prix au litre Biodéchets	0,020 €

Les tarifs concernant les ménages sont indiqués dans l'article spécial facturation de la redevance incitative.

▪ Achat bâtiment du Conseil Général - pôle développement économique :

Après en avoir voté à bulletins secrets : **POUR 19 CONTRE 06 BLANC 01** Le conseil communautaire : **CONFIRME** la volonté de la communauté de communes d'avoir un site permettant l'installation d'activités diverses sur notre territoire, **CONSTATE**, notamment avec le montage complexe du deuxième dossier économique, que pour répondre rapidement et efficacement à un (ou des) porteur (s) de projet (s), il faut pouvoir disposer d'un bien sans délai. Ce qui infirme la disposition de la délibération en date du 23 juillet 2013 n° 14/2013 positionnant l'acquisition après l'identification de porteur de projet, **RELEVANT** les différents potentiels d'adaptabilité du bâtiment à vocation économique et des terrains attenants, **CONFIRME** l'acceptation d'un plan de bornage scindant le site multimodal d'une surface de 4966 m², **ACTE** que la valeur du bâtiment, estimée par les services de France Domaine, ne tient pas compte des équipements spécifiques. Confirme qu'ils seront fort utiles pour l'usage diversifié projeté et que la plus-value technique est avérée, **AUTORISE** Monsieur le Président à acheter le bâtiment et les terrains, sis 38 rue de la Courbe, à Le Thillot, appartenant au Conseil Général des Vosges, pour un montant de 313 157.90 € frais d'acquisition compris, **RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 et que le paiement sera fractionné 50/50 sur les années 2015 et 2016.

30 déc 2014 - Réunion du Conseil Communautaire

▪ Avance de trésorerie de la Commune de Fresse sur Moselle pour la Communauté de Communes :

Vu la délibération du 11 décembre 2014 de la Commune de Fresse sur Moselle acceptant de verser une avance complémentaire de trésorerie d'un montant de 200 000 € (deux cents mille euros) ; Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; **APPROUVE** les termes de la convention ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondant à cette avance de trésorerie avec la Commune de Fresse sur Moselle.

▪ Avance de trésorerie de la Commune de Le Ménénil pour la Communauté de Communes :

Vu la délibération du 18 décembre 2014 de la Commune de

Le Ménénil acceptant de verser une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 € (cent mille euros).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; **APPROUVE** les termes de la convention ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondant à cette avance de trésorerie avec la Commune de Le Ménénil.

27 janvier 2015 - Réunion du Conseil Communautaire

▪ Périmètre SCoT :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité : **17 POUR, 07 CONTRE, 01 ABSTENTION PROPOSE** que le périmètre de SCoT corresponde au périmètre actuel du Pays de Remiremont et de ses vallées, constitué de 5 communautés de communes suivantes : Haute Moselotte, Terre de Granite, Ballons des Hautes Vosges, Vosges Méridionales et Porte des Hautes Vosges.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité : **07 POUR, 17 CONTRE, 01 ABSTENTION REJETTE** la proposition de retenir le périmètre du SCoT à l'échelle du Massif.

▪ Règlement intérieur :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; **ADOpte** son règlement intérieur.

▪ Appel à projet ministère de l'écologie « plan de paysage » :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; **APPROUVE** la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie 'Plan Paysage'.

▪ Création d'un budget annexe « activités économiques » :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; **DECIDE** la création au 1^{er} janvier 2015 d'un budget annexe « Activités Economiques » selon l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur, pour suivre les opérations :

- Réindustrialisation du site K INDUSTRIE à Ferdrupt
- Réindustrialisation du site Curien au Thillot
- Emprunts :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ; **PRECISE** que les différentes offres seront étudiées en réunion de bureau ; **DECIDE**

- D'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Président à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 275 000 €uros ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de prêts.

Suite à la mise en place de la redevance incitative, il appartient à la communauté de communes, à ses services et à ses élus de tirer le bilan de ce nouveau mode de fonctionnement.

Un premier constat permet de mesurer une baisse importante des tonnages liés à la collecte des ordures ménagères (environ 50%).

Le traitement de ces déchets par incinération représente le coût le plus élevé du budget déchets à savoir 348 € Hors Taxes la tonne au bilan 2013, le bilan 2014 n'étant pas clôturé.

Cette baisse du tonnage des ordures ménagères incinérées est un gain pour la collectivité. Ce qui n'est plus dans les bacs est déposé dans les points d'apport volontaire d'où une augmentation importante des tonnages collectés.

Bien que valorisés, ces déchets ont un coût à la tonne de 53 € HT pour les emballages et de 45 € HT pour le verre. Il est rappelé que les consignes de tri doivent être respectées et que les négligences, voire les incivilités des uns ont un coût pour tous (erreurs de tri facturées).

Quant à la déchèterie, penser que tout ce qui y est apporté représente un bénéfice net pour la collectivité serait une erreur, le coût moyen à la tonne représente 99 € HT.

Il m'a semblé bon de rappeler ces quelques chiffres pour établir la réalité des choses, contrairement à certaines idées reçues.

Par ailleurs, les déchets quels qu'ils soient, dans l'intégralité de leurs gestions sont soumis à des règles strictes liées au Grenelle de l'Environnement et validées par le législateur. L'évolution des normes nous oblige, à titre d'exemple, à faire des travaux à Fresse sur Moselle liés à la sécurité des usagers et à la protection de l'environnement (murs anti-chute près des bennes, bacs de rétention, signalisation etc...). La collectivité devra financer ces travaux obligatoires et contrôlés par les services de l'Etat. Optimiser les coûts pour assurer le meilleur service reste une priorité des élus. Réorganiser les services, utiliser au mieux le matériel, investir dans des moyens qui s'avèrent porteurs d'économie à court ou moyen terme, telles sont les réflexions que nous menons. A titre d'exemple, la déchèterie de Rupt sur Moselle s'est ouverte sans embauche de personnel supplémentaire.

Nous avons aussi réfléchi et pris des décisions en commission qui devront être validées en conseil communautaire quant à la tarification relative à des catégories bien précises d'usagers.

Le nombre de réclamations très important, imposait cette réflexion à tous.

Des précisions seront apportées suite à la validation par le conseil communautaire de la nouvelle grille tarifaire.

Rien n'est gravé dans le marbre et avant toutes décisions, il faut une évaluation et un bilan rétroactif du fonctionnement du service déchets liés à la redevance incitative. Ce recul d'un an a été nécessaire pour connaître les pistes d'amélioration tant au niveau du service que du prix payé par les usagers.

Une nouvelle évaluation sera faite suite aux décisions prises par les élus dans l'intérêt des usagers.

Le budget déchets est autonome et doit, comme tout budget, être équilibré, tout en gardant des marges financières pour répondre aux imprévus (pannes importantes de véhicules par exemple), et pour assurer les indispensables investissements. Le coût annuel du service est d'environ 1 400 000 €.

La décision de déplacer les conteneurs « emballage » a été prise pour désengorger la déchèterie à certains moments, éviter l'attente et prévenir des accidents possibles.

Le service fonctionne bien, il peut toujours être amélioré. En ce qui concerne les déchets, aucun système n'est parfait sauf à prélever à l'achat le coût réel du traitement du produit acheté, ce qui semble évident en théorie ne l'est pas toujours dans la pratique. Les tarifs pratiqués dans la communauté de communes sont dans la moyenne du département, lequel se place en tête de peloton des départements français.

De nombreuses filières ont été mises en place, des services créés, et chacun devrait trouver le bon endroit pour déposer le bon déchet dans notre communauté de communes.

C'est plus qu'un souhait, une exigence pour tous, un acte très simplement citoyen. Les négligences des uns sont supportées financièrement par tous.

Les règles de tri, sommes toutes peu contraignantes, doivent être appliquées avec rigueur pour que la communauté de communes puisse assurer sa mission de service public.

Etienne COLIN
2^{ème} vice-président
en charge du service déchets



ATTENTION LES QUANTITÉS ET LES BACS ET ROULEAUX DE SACS INDIQUÉS DANS CET ARTICLE SONT DES EXEMPLES ET NE REFLÈTE EN RIEN VOTRE SITUATION PERSONNELLE

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



Redevance incitative SERVICE DECHETS

Votre facture :

N° de facture : xxxxxxxxxx
Exercice : 2015
Date de mise en recouvrement :
28/03/2015
Votre code client : 000000

Vos contacts :

Pour tout changement de situation :
- nombre de personnes,
- déménagement, etc.

Par téléphone :
03 29 62 05 02

Par mail :
admin@cc-ballonsdeshautesvosges.fr

Par courrier :
Communauté de Communes
des Ballons des Hautes Vosges
8, rue de la Favée
88160 FRESSE SUR MOSELLE

Monsieur XYZ Abcd

Rue de la Déchèterie

88160 LA VILLE

Indique la catégorie à laquelle vous appartenez et concerne tous les résidents permanents.

Votre facture : 28/03/2015
Catégorie : Ménage
Nombre de personnes : 2.00
Adresse du point de collecte : Rue de la Déchèterie 88160 LA VILLE

	Abonnement annuel pour la catégorie	Quantité facturée	Montant TTC (en €)
Part fixe	91,87 €	6 mois	45,93

	Prix unitaire	Quantité facturée	Montant TTC (en €)
Part variable			
Bac OM 60L sans serrure [n° de bac]	1.97 €	9	17,73
10 X Sacs 30L ORANGE	9.87 €	1,00	9.87

TOTAL	73.53 €
A régler avant le	01/07/2015

Tarif de la levée de ce type de bac.

Tarif de ce type de rouleau de sacs.

Le total est donc composé de la part fixe + la part variable.

Votre facture du Service déchets

Comment mieux la comprendre ? Rappel...

La redevance incitative est en place depuis le 1^{er} janvier 2014. La facturation se déroule toujours sur 2 périodes : du 1^{er} novembre de l'année en cours au 30 avril de l'année suivante, et du 1^{er} mai de l'année en cours au 31 octobre de la même année.

Elle se compose d'une part fixe, calculée suivant la composition du foyer et d'une part variable qui correspond au nombre de fois où le bac est levé par le camion de collecte, ou au nombre de rouleaux de sacs achetés.

Voici un exemple de facture pour vous aider à comprendre ce système.

Indique le nombre de personnes qui composent le foyer. Ce qui sert à calculer la part fixe. Cela ne concerne pas les résidences secondaires.

La facture a lieu tous les 6 mois. L'abonnement (part fixe) est donc réparti sur les 2 factures annuelles.

Abonnement appliqué à tous les foyers. Calculé en fonction de la composition du foyer (nombre de personnes).

Indique :
- le nombre de fois où le bac d'ordures ménagères a été levé par le camion de collecte
- le cas échéant : le nombre de rouleaux de sacs orange réglementaires achetés.

Elle dépend :
- de la taille du bac choisi
- du nombre de fois où celui-ci est présenté à la collecte
- le cas échéant : du nombre de rouleaux de sacs orange réglementaires achetés.

Tarifs 1^{er} semestre 2015 :

Composition du foyer / part fixe	Tarifs 2015 Abonnements annuels	Soit tarifs pour 6 mois
1 - 2 personnes	91,87 €	45.93 €
3 - 4 personnes	137,81 €	68.90 €
5 personnes et +	183,74 €	93.87 €
Résidences secondaires	137,81 €	68.90 €

Tarifs 2015 par levée de bac

Bac 60 litres	1,97 €
Bac 120 litres	3,94 €
Bac 180 litres	5,91 €

Tarifs 2015 des rouleaux de sacs orange, disponibles en Mairie ou à la Communauté de Communes

Rouleau de 10 sacs de 30 litres	9.87 €
Rouleau de 10 sacs de 50 litres	16.45 €



Déchèterie de Fresse sur Moselle

Déplacement des bornes de tri de la déchèterie de Fresse sur Moselle

Depuis janvier 2015, les bornes de tri des emballages de la déchèterie de Fresse sur Moselle ont été déplacées sur le parking du magasin ALDI situé à proximité.

En effet, la déchèterie dispose déjà de bennes pour la collecte des métaux d'une part et des papiers cartons d'autre part : ces bornes de tri faisaient donc double emploi.

De plus, la déchèterie doit permettre de collecter les déchets qui ne sont pas collectés par ailleurs, tels que les déchets verts, le bois, les déchets électroniques. Cette action doit donc permettre de désengorger la déchèterie.

Plus de 100 points d'apport volontaire sont déployés sur tout le territoire de la Communauté de Communes, il y en a forcément un près de votre lieu d'habitation.



ATTENTION : nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères dans ou à côté de ces bornes de tri sous peines de poursuites.



Inauguration de la déchèterie de Rupt sur Moselle

La déchèterie de Rupt sur Moselle a été inaugurée le 10 octobre 2014 en présence de M. Vannson (Député), M. Peduzzi (Conseiller Général & Vice-Président chargé de l'environnement), M. Jourdain (Président du SMD), M. Tramzal (Président de la Communauté de Communes), des membres du Conseil Communautaire.

Une partie des élus des conseils municipaux des 8 communes membres était présente.

Tout comme d'anciens élus communautaires qui s'étaient investis dans le projet.

Cette structure était un projet de longue date, et grâce à la participation financière de l'Etat elle a pu voir le jour et permettre ainsi un service de proximité aux habitants du bas de la vallée.



Rappel des horaires d'ouverture des déchèteries

Fresse sur moselle - Rue de la Favée

Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mardi	fermé	14h00 à 18h00
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Jeudi	fermé	14h00 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Dimanche	fermé	fermé

Rupt sur moselle - Route des Ballons «Les Rappes»

Lundi	fermé	fermé
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mercredi	fermé	14h00 à 18h00
Jeudi	9h00 à 12h00	fermé
Vendredi	fermé	14h00 à 18h00
Samedi	9h 00 à 12h00	14h00 à 17h00
Dimanche	fermé	fermé

L'Art du réemploi

Dans le cadre de la Semaine Européenne De Réduction Des Déchets, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges a organisé en partenariat avec le SMD Vosges, une exposition sur le réemploi, animée par le Président et 2 membres de l'association MINOS de Monthureux sur Saône : Jacques Cottereau, Président ; Hervé Daquet, Responsable technique de la recyclerie ; Sylvie Marquarian, Bénévole de l'association.

Ils ont présenté à la Médiathèque de Le Thillot (salle culturelle N°1) le vendredi 28 novembre 2014 de 9h à 17h, les œuvres de l'artiste Elisabeth Marquaire : des meubles, objets décoratifs etc... « réemployés » et détournés de leur fonction première, montrant ainsi que rien ne se perd et que tout se transforme.

Cette exposition était ouverte gratuitement à tous.

Une classe de 4^{ème} du Collège Jules Ferry de Le Thillot, est venue ainsi que des classes de primaire du Thillot également et, bien sûr, des visiteurs adultes, soit environ une soixantaine de personnes

De nombreux documents de la Communauté de Communes, de l'ADEME et du SMD étaient mis à disposition du public :

- Fiche des déchets acceptés en déchèterie et dans les points d'apport volontaire,
- Autocollant « stop pub »,
- Badge « stop au gaspi alimentaire »,
- Fascicule « produits dangereux et déchets »,
- Fascicule « utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »,
- Fascicule « être éco citoyen au bureau »
- Fascicule « réduire ses déchets et bien les jeter »
- Affiche « ce que deviennent les déchets »

Tous les visiteurs ont été agréablement surpris de voir que n'importe quel objet pouvait avoir une seconde vie. Et quelle seconde vie !

Merci encore aux artistes de l'association Minos et à tous ceux qui ont rendu possible cette animation.



Collecte des textiles usagés

Du mercredi 8 octobre au vendredi 10 octobre 2014 inclus, les services de la Communauté de Communes et de REVALPREST, ont assuré une collecte de textiles usagés en porte-à-porte sur le territoire des 8 communes membres de notre collectivité.



Afin de promouvoir cette opération, une enveloppe contenant un sac de ramassage et une notice explicative avaient été distribués dans toutes les boîtes aux lettres en même temps que l'Echo des Ballons n°4 (entre le 22 et le 26 septembre 2014), des annonces presse (journaux et radio, site web) ainsi que des affiches (panneaux d'affichage des mairies, sites web des collectivités etc..) ont été données pour informer le maximum de personnes de cette opération.

Au total ce ne sont pas moins de 5 235 kg de textiles, peluches ou maroquinerie qui ont été collectés et re-traités.

Merci à vous pour votre geste !



Notre communauté de communes vit au cœur des activités économiques de son territoire.

Par sa volonté et ses actions, elle intervient lorsque cela est possible pour aider au maintien et à la création d'activité. Elle vient de le faire récemment en s'engageant dans le dossier K INDUSTRIE, société qui a été liquidée à l'automne 2014.

Un certain nombre de salariés, soucieux de ne pas laisser leur outil de travail disparaître, ont déposé un projet de reprise concernant 11 salariés dont le porteur principal : Guillaume KOHLER.

Ce dossier, après de nombreux aléas et difficultés, a été accepté par le liquidateur, Maître LECARRER et validé par le tribunal de commerce le 6 janvier dernier.

La communauté de communes que j'ai représentée à l'audience, a eu un rôle déterminant en acceptant de racheter les biens immobiliers du site pour la somme de 180 000 €.

Sans cet engagement, le dossier était voué à l'échec.

Actuellement un bail est négocié avec la nouvelle société MTV, pour régler les questions de mise à disposition du site.

Ayant suivi de bout en bout cette affaire, je puis vous assurer que c'est un véritable parcours du combattant pour les repreneurs mais aussi pour la communauté de communes. Mais l'espoir est revenu, l'activité devrait, au moment où j'écris ces lignes, redémarrer début mars.

C'est le premier dossier d'importance géré et soutenu par notre communauté de communes, il permet de bien comprendre les mécanismes liés à la reprise des entreprises. En même temps, nous

avons sollicité l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui a subventionné le rachat à hauteur de 30% ce qui diminue d'autant le risque pour la collectivité et allège les loyers de la nouvelle société.

Pendant la première année de fonctionnement, la commission économie dont j'ai la responsabilité, a travaillé sur la mise en place d'un fichier des locaux et terrains disponibles sur le territoire des 8 communes. Ce fichier est maintenant opérationnel et va être transmis et partagé avec les institutionnels partenaires (chambre de commerce et des métiers, Département etc...) ce qui permettra d'être réactif et plus efficace.

Cela ne réglera pas toutes les situations, nous venons de le voir encore malheureusement avec la liquidation des transports PEUREUX, mais doit nous permettre d'apporter à l'économie locale des moyens et des appuis.

Une proposition de la commission économie est de mettre en place une aide directe à la création d'entreprises de petite taille, une ligne budgétaire pourra être mise en place prochainement.

Le travail ne manque pas et ne manquera pas, les difficultés non plus mais nous en verrons le résultat dans l'avenir.

François CUNAT
3^{ème} Vice-Président,
En charge de l'économie.

Les nouvelles activités

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles activités qui se sont installées sur le territoire de notre communauté de communes depuis le 1^{er} août 2014. Attention cette liste est non exhaustive et certaines informations ne nous sont pas parvenues avant l'impression du bulletin

Bussang :

- CREA CLIC PASSION, Mme Caron Denise, 03.29.24.78.06

Le Thillot :

- ELLE LINGERIE, boutique de lingerie, Mme Rodriguez Christelle 23 rue du Général de Gaulle
- Henny Corinne : Sophrologue et relaxologue 26 rue de la mouline 06.87.54.55.07

Rupt sur Moselle :

- CC CATCHERS, informatique et téléphonie 2 rue Georges Poull

Ramonchamp :

- Sonet David, auto entrepreneur en maçonnerie, 2 rue du champ du chapon,

- Mazza Dominique, auto entrepreneur en maçonnerie, 21 rue de l'Etraye, 06.03.62.69.40
- Boitard Ludovic, vente de vêtements sur les marchés, 21 rue d'Alsace,
- ESPRIT NATURE, M. Dupré Nicolas, entretien espaces verts et divers, déneigement, 23 rue du Ménil, 06.32.31.89.87

Changement de propriétaire :

Bussang :

- AUBERGE ALSACIENNE, M. Stier Sylvain & Mme Royer Christiane, 27 rue d'alsace, 03.29.23.28.21

Rupt sur Moselle :

- LE TITANIUM devient LE SPECULO'Z, bar, M. Giraud Eddy & Mme Leclerc Cindy, 35 rue de l'Eglise

La piscine du Thillot



Aquabikes

Depuis décembre 2014, la piscine de Le Thillot compte une dizaine d'aquabikes.

Cette activité, ouverte à tous (nageurs et non nageurs) permet de pratiquer le vélo dans l'eau jusqu'au ventre, sur de la musique entraînant variations de rythme et de posture, le tout sous la conduite d'un maître-nageur.

Excellent sport, il entraîne une dépense de calories supplémentaires et favorise la circulation sanguine tout en conservant une fréquence cardiaque basse.

Tarifs	5€ les 30 mn	8€ les 60 mn
Ou par carte de 5 entrées :	25€ les 30 mn	40€ les 60 mn
Créneaux horaires	Mardi de 11h à 11h30 Mardi de 20h15 à 21h15 Vendredi de 16h30 à 17h	
Palmes adultes	52 € les 12 séances	
Créneaux horaires	le samedi matin de 10h45 à 11h45	



Aim'Eau (perfectionnement adultes) :

S'adresse aux nageurs sachant traverser une largeur de piscine.

Objectifs : Se perfectionner dans les nages de son choix en améliorant sa gestuelle et sa respiration afin de nager en relâchement total et ressentir tous les bienfaits de la natation. Appréhender l'eau dans ses 3 dimensions et acquérir ainsi une plus grande aisance.

Tarif	52€ les 12 séances
Créneaux horaires	le samedi après-midi de 15h à 16h

Aquagym

Tarif	52€ les 12 séances
Créneaux horaires	Lundi de 12h15 à 13h15 et de 19h15 à 20h15 Mercredi de 19h à 20h Jeudi de 19h15 à 20h15 Vendredi de 9h15 à 10h15

Perfectionnement Natation Enfants

Tarif	Saison de septembre à juin : 68 € Saison d'avril à juin : 34 €
Créneaux horaires	Horaires selon le niveau

Perfectionnement Natation « Sportifs »

Tarif	Saison de septembre à juin : 68 €
--------------	-----------------------------------

Pour toute inscription, quelle que soit l'activité, nous vous invitons à prendre contact avec la piscine au 03.29.25.03.82.



Les élus municipaux sont venus nombreux à la Médiathèque du Thillot ce mercredi 14 janvier pour participer à la première réunion de lancement du Plan de Paysage à l'échelle de la globalité de la Communauté de Communes, accueillis par M. Michel Mourot, Maire de la Commune.

M. Stéphane Tramzal, Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges rappelle l'historique de la démarche : un premier Plan de Paysage avait été initié sur les 3 communes de l'amont de la vallée de la Moselle, Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle et Fresse-sur-Moselle. Il s'était déroulé en 2013 pour se terminer début 2014. Ces trois communes faisaient alors partie de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes



Vosges et de la Source de la Moselle, fusionnée depuis avec les 5 communes de la Communauté de Communes des Mynes et Hautes Vosges du Sud. Les élus ont souhaité faire bénéficier l'ensemble des habitants des mêmes appuis en faveur de paysages de qualité. Aussi, le Plan de Paysage est-il étendu aux communes du Thillot, de Le Ménil, de Ramonchamp, de Ferdrupt et de Rupt-sur-Moselle.

M. Peduzzi, Vice-président de la Communauté de Communes, resitue le Plan de Paysage dans l'ensemble des actions qui avaient été engagées, depuis une vingtaine d'années, en faveur de paysages de montagne de qualité : la mise en œuvre des mesures européennes dites « Article 19 », l'opération Paysages Vosges Vivantes, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), des Réglementations des Boisements, ... Construire un beau cadre de vie pour les habitants, veiller au dynamisme économique du territoire, sont des objectifs majeurs pour la Communauté de Communes. Le Plan de Paysage qui s'engage sera un pas de plus dans cette direction. Il se déroulera sur environ 18 mois. Les élus et les habitants seront étroitement associés à son élaboration, réalisé par le bureau d'études DAT Conseils. La démarche sera accompagnée par un comité de pilotage composé de deux représentants de chacune des 8 communes.

Au travers d'un diaporama présentant le Plan de Paysage des trois communes de l'amont de la vallée de la Moselle, Georgette Tacquard, du bureau d'études DAT Conseils, explique ce qu'est un Plan de Paysage et ce qu'il peut apporter de positif pour la vitalité du territoire intercommunal et pour le bien-être des habitants. Différentes questions ont été posées par les participants, concernant la coupe d'un micro-boisement gênant dans une zone urbaine ou dans un espace agricole, la façon de raisonner une extension urbaine, les conséquences des récentes évolutions des aides européennes pour l'agriculture de montagne, etc.

Les réunions qui se tiendront dans chacune des communes figureront sur le site Internet, seront publiées par voie de presse, nous vous invitons à y participer.

Le Ménil



Le Thillot



Ramonchamp



Rupt sur Moselle



Ferdrupt



Projet de territoire

Le groupe de travail de la commission environnement s'est réuni cinq fois pour élaborer la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projets AGENDA 21.

L'avis du jury nous sera communiqué courant du mois de septembre. Si nous sommes reconnus, nous aurons le label AGENDA 21.

Dominique PÉDUZZI
5^{ème} vice-Président
En charge de l'environnement.

La mutualisation

Mutualisation : à quoi cela correspond ? C'est la mise en place, temporaire ou pérenne d'une logistique commune à deux ou plusieurs collectivités. Elle peut concerner l'ensemble de leurs moyens, tant humains que matériels ou financiers. Les principales formes de mutualisation sont : groupement d'achats, groupement de moyens matériels et/ou humains et l'intégration de services au niveau intercommunalité (sans nul doute la plus significative et la plus importante). Tout cela se fait dans le but de maîtriser, voire diminuer les dépenses des collectivités et principalement pour permettre l'égalisation des services rendus aux usagers sur le territoire intercommunal ou la création de nouveaux services. Il est à noter que l'égalisation de services peut donc se traduire par une hausse du coût lors de sa mutualisation !

Concernant notre communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, l'achat du sel de déneigement est déjà en groupement, les assurances et les énergies (gaz, fioul, gasoil et GNR) sont à l'étude. Pour la partie groupement de moyens techniques et/ou humains, il existe à ce jour : le fauchage, le déneigement, la location de nacelle, la location de balayeuse, une partie des entretiens des espaces verts et le prêt de personnels. Pour 2015, l'investissement dans une épaveuse commune à plusieurs collectivités est envisagé.

Intégration de services au niveau intercommunalité, à ce jour beaucoup de choses restent à mettre en place et cela

ne pourra se faire qu'avec une volonté politique forte et pertinente, cela pourrait concerner : le tourisme, la petite enfance, l'entretien des voiries et espaces verts...

Aujourd'hui la communauté de communes gère, entre autres, les déchets et les piscines.

J'espère vous avoir éclairé sur ce sujet au combien important pour nos communes et notre communauté de communes au regard de la qualité des services rendus à nos administrés et de son coût.

Mutuellement votre.

Thierry RIGOLLET
7^{ème} vice-Président,
En charge de la mutualisation.



Médiathèque - Tél: 03.29.24.98.90

Horaire d'ouverture :

Mardi de 9h30 à 12h et de 16h à 19h
Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
Jeudi de 9h30 à 12h
Vendredi de 9h30 à 13h et de 16h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

- Tous les mercredis après-midi à 16h ou les samedis matin à 10h : **Malle à histoires pour les enfants de + de 3 ans.**
- Vendredi 10 avril de 13h45 à 15h45 : **rencontre avec l'écrivain jeunesse Elsa Valentin** dans le cadre du festival du livre jeunesse « Zinc Grenadine ».
- Mercredi 15 et 22 avril de 14h à 16h30 : **atelier manuel** à partir de 6 ans : « **déco-cagettes pour une histoire en 3D** ».
- Mai 2015 : **Exposition dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et sur les camps de concentration.**
- Samedi 02 mai : « **Boitatrucs** » : rencontre informatique.
- Mercredi 27 mai : **Atelier informatique** : découverte de Wikipédia encyclopédie collaborative (rédaction, modifications d'articles...).
- De mi-mai à mi-juin : **Exposition sur Saint-Pierre et Miquelon** par Guy Boyette.
- Samedi 06 juin : « **Boitatrucs** » : rencontre informatique.
- A partir du 23 juin : **la médiathèque fête ses 10 ans** ! Portes ouvertes, contes, spectacles, expositions etc....

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : mediatheque-lethillot.fr

Attention, ce programme est susceptible d'être modifié. Pour toute information complémentaire (horaire, lieux...) Veuillez contacter les Communes ou Associations concernées. Seules les manifestations qui ont un caractère intercommunal sont prises en compte.

Si vous souhaitez faire paraître une manifestation : contactez le secrétariat au 03.29.62.05.02 ou par mail : accueil@cc-ballonsdeshautesvosges.fr

Avril

Samedi 11

- **Journée découverte parapente**, Ménéil Vol Libre, Le Ménéil
- **Bal**, Classe 2017, St Maurice sur Moselle
- **Nettoyage de Printemps**, Fresse sur Moselle
- **Concours de belote**, OCB, Bussang

Dimanche 12

- **Journée découverte parapente**, Ménéil Vol Libre, Le Ménéil
- **Bourse aux miniatures**, Rupt Miniatures, Rupt sur Moselle
- **Loto**, Les Galopins, Ramonchamp

Samedi 18

- **Repas dansant**, ASR, Ramonchamp
- **Salon Idées & créations**, Société des fêtes, Bussang
- **Nettoyage de printemps**, Le Ménéil

Dimanche 19

- **Salon Idées & créations**, Société des fêtes, Bussang
- **Concert Chœurs de Paris**, Scop'arts, Rupt sur Moselle
- **Concert UMT/Chèvremont**, Le Thillot

Lundi 20

- **Foire de printemps**, Bussang

Vendredi 24

- **Bourse aux sports**, APE, St Maurice sur Moselle

Samedi 25

- **Bourse aux sports**, APE, St Maurice sur Moselle
- **Soirée de gala**, Anim Thillot, Le Thillot
- **Concert**, La Ramoncenaïse, Ramonchamp
- **Foire de printemps**, Le Thillot
- **Nettoyage de Printemps**, St Maurice sur Moselle

Dimanche 26

- **Marché & vide armoires**, APE 20/20, Fresse sur Moselle
- **Marche pour tous**, Comité de Jumelage, St Maurice sur Moselle
- **Moto cross**, Association Moto-Cross, Ramonchamp

Mai

Vendredi 01

- **Vente de muguet**, APE 20/20, Fresse sur Moselle

Samedi 02

- **Don du sang**, Rupt sur Moselle
- **Rallye de navigation**, Rupt Anims, Rupt sur Moselle
- **Loto**, Classe 2017, Ramonchamp

Vendredi 08

- **Expo 70^{ème} anniversaire Libération 39/45**, Ramonchamp

Samedi 09

- **Expo 70^{ème} anniversaire Libération 39/45**, Ramonchamp
- **Soirée country**, Esprit country 88, Rupt sur Moselle

Dimanche 10

- **Expo 70^{ème} anniversaire Libération 39/45**, Ramonchamp

Lundi 11

- **Expo 70^{ème} anniversaire Libération 39/45**, Ramonchamp

Jeudi 14

- **Rando guédonne**, APE/HMSN, Le Ménéil

Samedi 16

- **Fête médiévale** aux Mynes, Le Thillot
- **Bal**, Classe 2017, Le Ménéil

Dimanche 17

- **Don du sang**, Le Thillot
- **Kermesse & vide greniers**, Amicale des Retraités, Le Thillot

Vendredi 22

- **Café-théâtre**, La Farandole, St Maurice sur Moselle

Samedi 23

- **Café-théâtre**, La Farandole, St Maurice sur Moselle
- **Bal**, Classe 2017, Fresse sur Moselle

Il n'y aura pas de ramassage d'ordures ménagères en raison des jours fériés les :

Lundi 06 avril - Vendredi 1^{er} mai
Jeudi 14 mai - Lundi 25 mai



- **Fête des plantes, bien-être & terroir**, les Planesses, Ferdrupt

Dimanche 24

- **Fête des plantes, bien-être & terroir**, les Planesses, Ferdrupt
- **Trail des Quatre Vents** à Ramonchamp

Lundi 25

- **Marche populaire**, La Réminoise, Ramonchamp

Samedi 30

- **Concert HBSM**, St Maurice sur Moselle

Dimanche 31

- **Vide greniers**, APE, Fresse sur Moselle

Juin

Samedi 06

- **Journée pêche des enfants**, Association de pêche, Ferdrupt

Dimanche 07

- **Vide greniers**, Rupt Anims, Rupt sur Moselle
- **Foire aux beignets**, AnimThillot, Le Thillot
- **Jeu de quilles**, Ski Club, St Maurice sur Moselle
- **Moto cross**, Ramonchamp

Samedi 13

- **Endurance mobylettes**, team Tchoufesse, St Maurice sur Moselle
- **Vide-dressing**, APE, St Maurice sur Moselle
- **Concert**, Union Musicale, Rupt sur Moselle

Dimanche 14

- **Journée du patrimoine**, La Voye, Fresse sur Moselle
- **Concert**, Union Musicale, Rupt sur Moselle

Samedi 20

- **Fête de la musique & bourse musicale**, les Planesses, Ferdrupt
- **Fête de la musique**, Minuit Pile, Ramonchamp
- **Challenge Michel Bellini (foot)**, Rupt sur Moselle
- **Fête du VTT**, Vosges nature & VTT, St Maurice sur Moselle
- **Kermesse**, ALPE, Bussang
- **Fête de la musique**, Bussang

Dimanche 21

- **Fête de la musique**, UMT & AnimThillot, Le Thillot
- **Tournoi de foot**, Association Portugaise, Le Thillot
- **Concours de quilles**, Bretons des Vosges, Fresse sur Moselle

- **Fête de la musique**, Fresse sur Moselle

Vendredi 26

- **Spectacle Jean-Marie BIGARD**, Casino, Bussang
- **Expo d'artistes locaux**, Bussang

Samedi 27

- **Expo d'artistes locaux**, Bussang
- **Kermesse des écoles**, Amicale des Écoles, Ferdrupt
- **Kermesse des écoles**, les Galopins, Ramonchamp
- **Feu de St Jean**, Ramonchamp
- **Audition Ecole de musique**, Le Thillot
- **Concert HBSM**, St Maurice sur Moselle

Dimanche 28

- **Expo d'artistes locaux**, Bussang
- **Jeux d'été**, Rupt Anim, Rupt sur Moselle
- **Fête des enfants**, Les Planesses, Ferdrupt
- **Marché aux puces**, Comité des fêtes, Ferdrupt
- **Kermesse des écoles**, APE, Le Ménil
- **Concert UMT**, Le Thillot
- **Marché campagnard**, la Farandole, St Maurice sur Moselle

Les Hautes-Mynes

47, rue de la gare - BP67 - 88162 LE THILLOT cedex
Tél. : 03 29 25 03 33 - Fax : 03 29 25 30 08
www.hautesmynes.com

Les Hautes-Mynes seront ouvertes à la visite :

- tous les jours à compter du 1^{er} avril.

Animations :

- **Contes & légendes de la mine à la nuitantré** : 16, 23 & 30 avril ; 7 mai. Réservation obligatoire.
- **Nuit de la mine** de 17h à minuit le 16 mai



- **Journée de l'archéologie** le 20 juin. Réservation obligatoire.



Lorsque l'administration devient plus proche de vous...

Votre Relais à Saint-Maurice sur Moselle :

Place du 2 octobre 1944
88560 Saint-Maurice sur Moselle

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00
Le mercredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

Votre animatrice au relais : Clémentine Chatelain - Tél : 03.29.24.87.63

Ce service de proximité, gratuit et ouvert à tous, vous permet d'utiliser le matériel informatique mis à votre disposition avec accès à Internet, vous accompagner dans vos démarches administratives, contacter facilement nos partenaires (Pôle Emploi, la Caf, la CPAM, la Mission Locale, les Jeunes Prêts à Bosser, l'ARES, EDF, votre référent RSA, l'ADAVIE, le CAGIP, Cap Emploi, le CNAM, le GRETA, l'AFPA, LIVO,...).

L'animatrice présente peut vous donner des conseils et vous guider vers les bons interlocuteurs. Elle est formée à l'utilisation de l'outil informatique et peut vous aider à rédiger vos CV et lettres de motivation, créer votre boîte mail, consulter les offres d'emploi, télécharger des documents (attestation Pôle Emploi et Caf, CMU, RSA...) ou simplement naviguer de façon optimale sur Internet.

Régulièrement des animations sont organisées au sein du Relais (initiation informatique, gestion du stress ou encore l'estime de soi...). N'hésitez pas à venir nous rejoindre et consulter notre page Facebook !



Théâtre du Peuple Bussang

Renseignements et réservation : 03 29 61 62 47 - rp@theatredupeuple.com - www.theatredupeuple.com

Voici un avant-goût de la saison estivale du théâtre du peuple, histoire de vous mettre en appétit avant de fêter ensemble les 120 ans de ce grand vaisseau de bois :

- Du lundi 20 au samedi 25 avril : **Ce qui nous fait danser...**
Stage de danse proposé aux adultes, amateurs confirmés et étudiants en formation danse.
Intervenante : Christine Bastin Chorégraphe.
- Les 01, 02, 03 mai à 19h : « **Un d'eux nommé jean...** »
D'après les échanges épistolaires de Maurice et Jean Pottecher, durée 1h10.
Soirée spectacle/ repas. Tarif unique de 18€.
- Le dimanche 31 mai à 15h : lecture « **Opéra de quat 'sous** ». Création 2015 du théâtre du peuple. Entrée libre.
- Le théâtre se visite tous les dimanches à 10h30. Tarif : 3€, gratuit pour les moins de 12 ans.

Pour les 120 ans du théâtre, -20 % sur tous les billets réservés avant le 01 juin !

Aussi, pour un groupe de 10 personnes, nous vous offrons 2 places supplémentaires...



« Bulletin d'informations n°5 » - Dépôt légal Mars 2015
Directeur de publication : M. Stéphane TRAMZAL - Rédactrice en chef : Mme Marie-Claude DUBOIS
Rédaction : Commission communication et service administratif
Imprimeur : DEKLIC Graphique Saint Nabord - 2015020079
Distribution : ADREXO Golbey - Ne pas jeter sur la voie publique